



N° 80

Le 28 mars 1991

M. CLARK ANNONCE LE MAINTIEN DE RADIO-CANADA INTERNATIONAL

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, a annoncé aujourd'hui que le gouvernement avait approuvé des mécanismes de financement spéciaux nécessaires au maintien de Radio-Canada International (RCI). En décembre dernier, la société Radio-Canada avait fait savoir qu'elle comptait cesser de financer RCI le 31 mars 1991.

«Lorsque Radio-Canada a annoncé sa décision, je me suis engagé à examiner des moyens de maintenir cet important élément de la présence du Canada dans le monde, a déclaré M. Clark. Je suis très heureux que le Cabinet ait pu élaborer un mécanisme de financement qui permettra de maintenir ce service à un niveau viable.»

En vertu d'un plan quinquennal, le gouvernement fournira des fonds à Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada pour le financement de RCI. Le montant versé, qui fera l'objet d'un crédit distinct du budget principal des dépenses du Ministère, s'élèvera à 13,5 millions de dollars en 1991-1992. Il augmentera ensuite graduellement pour passer à 18,5 millions en 1995-1996. Ces crédits annuels distincts comprendront les sommes nécessaires à la réparation des transmetteurs de RCI, qui se sont gravement détériorés au fil des ans.

En vertu d'une entente de contribution avec le gouvernement, Radio-Canada continuera d'assurer la gestion complète ainsi que l'indépendance du service de radiodiffusion international du Canada.